

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique GILLES, Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-090 : REMPLACEMENT LOGICIELS INFORMATIQUES – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat est dans l'obligation de procéder au remplacement de ces logiciels comptabilité / finances, facturations et ressources humaines car ceux utilisés depuis plusieurs années ne sont plus adaptés et fonctionnels.

Monsieur le Président précise que l'Etat peut apporter une aide financière (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour la réalisation de cette opération (50 % d'une dépense de 20 000 € HT maximum).

Monsieur le Président présente le coût de remplacement des logiciels qui est de 18 300 € HT et qui se divise en 3 postes : Logiciels 11 500 € HT ; Récupération des données actuelles : 6 600 € HT ; Formation des agents : 200 € HT.

Monsieur le Président propose donc de déposer un dossier de demande de subvention, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, pour le remplacement des logiciels et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le dépôt d'une demande de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour le remplacement des logiciels comptabilité, finances et ressources humaines,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 6 octobre 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 10-10-16

Publié ou notifié

Le : 10-10-16

Le Président,
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Alain DARBON



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

remplacement des logiciels informatiques : demande de dotation d'équipements des territoires ruraux

Date de transmission de l'acte : 10/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-090 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-090-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions